**Quelques observations sur la structure   
du catholicisme, de l’orthodoxie et du protestantisme**

**L’Église catholique**

L’Église catholique (en grec : « universelle ») est aussi qualifiée d’*apostolique*dans le [*Credo*](https://eglise.catholique.fr/approfondir-sa-foi/prier/prieres/369508-credo-symbole-de-nicee/)(« Je crois »), texte récité par les fidèles au milieu de la messe après les lectures bibliques et l’homélie du prêtre :

*Je crois en l’Église, une, sainte, catholique et apostolique.*

Cela signifie qu’elle s’affirme « issue » des apôtres choisis par Jésus Christ : à travers une chaîne de transmission ininterrompue depuis deux mille ans.

Ces successeurs des apôtres, à travers les siècles, les millénaires, ce sont les *Évêques.* Ils dirigent une *église locale* (un diocèse) et, ensemble, pour autant qu’ils soient unis à l’Evêque de Rome (le Pape, successeur de l’apôtre Pierre) forment le *collège épiscopal*, autorité humaine de l’Église Catholique.

Le « Pape » n’est pas le « patron » des Évêques. Il n’y a pas de hiérarchie pyramidale au sein du collège épiscopal, mais son rôle est essentiel puisqu’il exerce une forme de primauté par rapport aux autres Évêques qui restent ses égaux. Il s’agit d’une autorité partagée : pas plus le Pape qu’un Évêque ne peut se séparer des autres pour décider seul.

**L’orthodoxie**

Au 11ème siècle, s’est produit un schisme (une séparation) entre les Évêques occidentaux (de la zone géographique correspondant à l’Empire Romain d’Occident) et les Évêques orientaux (de la zone géographique correspondant à l’Empire Romain d’Orient).

Les Évêques orientaux refusant une forme de plus en plus marquée d’autorité du Pape, d’organisation « pyramidale » du collège épiscopal.

Aujourd’hui encore perdure ce schisme : l’organisation des Églises orthodoxes est d’abord « autocéphale » (chaque Évêque est lui-même à la « tête » de sa communauté locale, puis collégiale : se réunissent des Évêques en « métropole » (ils élisent un « primat », le métropolite), puis est élu un « patriarche » qui est le primat d’un patriarcat de l’Église Orthodoxe.

**Le protestantisme**

Au 16ème siècle, en Europe, plusieurs prêtres se sont séparés de l’Église Catholique pour fonder des communautés chrétiennes.  
  
Le premier est Martin Luther qui publie le 31 octobre 1517 ses *95 thèses* contre le catholicisme et sa pratique des *indulgences*. D’autres suivront : Calvin, un Français, à Genève - Zwingli, un suisse).  
  
Au cours des siècles, plusieurs branches et familles de protestantisme apparaîtront et se fédèreront en diverses structures.

En Belgique deux grandes fédérations d’églises protestantes coexistent :

* l’Église Protestante Unie de Belgique ([Epub](https://fr.protestant.link/)) : elle regroupe les protestants » historiques » (luthériens et calvinistes, également appelés réformés)
* Le [Synode fédéral des Églises protestan](https://synfed.be/)t[es et évangéliques de Belgique](https://synfed.be/) : il regroupe notamment des communautés protestantes plus récentes, notamment issues du protestantisme évangélique et pentecôtiste (relié à l’[Alliance Évangélique Mondiale](https://worldea.org/fr/))

Ces deux grandes fédérations ont récemment décidé de créer un organe commun pour les représenter auprès de l’État Belge : le Conseil administratif du Culte Protestant et Évangélique ([CACPE](https://cacpe.be/))

On retrouve des structures semblables chez nos voisins français : l’Église Protestante Unie de France ([EPUDF](https://www.eglise-protestante-unie.fr/)) ; La Fédération Protestante de France ([FPF](https://www.protestants.org/page/635449-accueil)) qui regroupe l’EPUDF et d’autres fédérations d’églises protestantes ; le Conseil national des évangéliques de France ([CNEF](https://www.lecnef.org/page/170867-le-cnef)) qui fédère environ les trois quarts des communautés protestantes évangéliques de France et dont le [dernier président choisi](https://www.la-croix.com/Religion/Protestantisme/pentecotiste-tete-evangeliques-francais-2018-12-11-1200988965) a reçu pour mission d’apaiser des tensions survenues au sein du protestantisme français.

En principe, une communauté protestante doit être reconnue dans l’une ou l’autre fédération d’églises protestantes.